

Statistique SOMED A 2022 - Comptabilité

(pour toute question s'adresser à Mme Valérie Gondoux 021 316 29 77

ou à Curaviva : (ige.curaviva@sadies.ch)

Chapitres COUTS

E0. Coûts des centres de charges auxiliaires et structures de jour et de nuit

00. Coûts Centres de charges auxiliaires

La colonne "00.Centre de charges auxiliaires" contient par exemple les coûts pour « 33. Personnel administratif », « 34. Personnel hôtelier », « 35. Personnel technique » ou encore « 45. Eau et énergie », « 46.Charges des intérêts », « 47. Frais de bureau et d'administration », « 48. Evacuation des déchets ». La plupart des autres coûts concernent à la fois les centres de charges principaux et auxiliaires, sauf ceux concernant strictement les soins.

Les coûts des centres de charges auxiliaires sont intégrés aux coûts totaux (E1.300 Coûts nets II).

160. Coûts des structures de jour et de nuit (ssjn)

Coûts des CAT reconnus comme fournisseurs de soins dans des SSJN : se baser sur les comptes 77 du reporting (classe 7 « hors exploitation »).

Pour les homes non médicalisés qui ont créé une organisation de soins à domicile : l'OSAD participe à la statistique SPITEX. Dans SOMED, ne saisir que ce qui concerne l'hébergement. La colonne du chapitre des coûts E0 Coûts des SSJN ne doit donc pas être remplie.

E1. Coûts des soins stationnaires aux personnes âgées

Comptes de 30 à 49 : correspondent aux comptes du reporting des classes 3 et 4 « Comptes et charges d'exploitation ».

100 Total des coûts bruts : somme des comptes 30 à 49.

200. Coûts nets I : Total : reprendre la valeur des **coûts bruts** et déduire les **revenus secondaires**.

Vu le nombre limité de postes dans le chapitre Produits de SOMED, les produits qui ne rentrent pas dans les postes prévus (par exemple, les éventuelles recettes d'une cafétéria ou d'autres prestations) doivent être considérés comme des revenus secondaires et soustraits aux **coûts bruts** afin d'obtenir les coûts nets.

300 Coûts nets II : nous proposons de suivre la logique des comptes du reporting :

- 1) Additionner les **coûts nets I** des centres de charges auxiliaires et principaux
200. Coûts nets I "01. Coûts Total" centres de charges principaux
+ 200. Coûts nets I "00. Coûts Total" centres de charges auxiliaires
= **charges d'exploitation selon le reporting auxquelles on a déjà soustrait les revenus secondaires**.

- 2) Prendre en compte le résultat des comptes de la classe 5 (investissements mobilier et immobilier)
± résultat (+ si perte, - si bénéfice)

- 3) Prendre en compte le résultat hors exploitation (comptes de la classe 7)
± résultat (+ si perte, - si bénéfice)

= **300 Coûts nets II** Total : correspond au total des charges d'exploitation et hors exploitation.

Pour la répartition par centre de charge, reprendre la répartition de la ligne des coûts bruts.

Chapitres PRODUITS

E2. Produits des soins stationnaires aux personnes âgées

Pour la répartition par centres de charges, reprendre la répartition utilisée dans les relevés des années précédentes.

Se baser sur les comptes du reporting de la **classe 6 « Comptes de produits d'exploitation »**.

6000. Taxes d'hébergement : selon forfait SOHO, sans l'animation qui est incluse dans la taxe d'encadrement.

6020. Taxes d'encadrement : ce compte comprend des tâches qui ne sont pas à la charge des assureurs comme par exemple :

- thérapie d'animation, organisation de la vie quotidienne,
- service en chambre pour des raisons de confort, maintenance et évaluation des moyens auxiliaires, maintenance de l'appareillage médico-technique, transports, accompagnement à l'extérieur de l'établissement, préparation de tisanes, nettoyage de l'évier de la cuisine d'étage.

A saisir dans la colonne des centres de charges « Soins non LAMal ». Pour l'animation, estimer une proportion du forfait SOHO.

6060. Taxes de soins : si la répartition entre les trois financeurs n'est pas connue, se baser sur une répartition moyenne, voir l'exemple ci-dessous qui correspond à une répartition moyenne calculée au niveau du canton.

Répartition entre les différents financeurs, moyenne cantonale :

6060 Taxes de soins - total	100%
6061 Taxes de soins assureur	50-62%~
6062 Taxes de soins résidant = 10 francs par jour	15-20%~
6063 Taxes commune/canton = report soins	30%~

Ces taxes de soins doivent être saisies à la **colonne 04.Soins LAMal**.

6070. Taxes SSJN : nouvelle variable introduite avec la version 2.5.

100. Total des produits : correspond au total des comptes de la **classe 6 « Comptes de produits d'exploitation »**.

Chapitre RESULTAT

E3. Résultat et couverture du déficit pour les soins stationnaires aux personnes âgées

Le résultat d'exploitation de l'EMS est calculé automatiquement dans SOMED sur la base des coûts nets II et du total des produits.

Le bénéfice ou déficit obtenu correspond au résultat de l'établissement avant affectation.

Chapitre INVESTISSEMENTS

Dans le canton de Vaud, les EMS n'ayant pas de comptabilité d'investissement :

- Indiquer, dans la colonne « Valeur résiduelle après amortissement », la valeur de l'immeuble du bilan (valeur résiduelle).
- dans la colonne « Amortissements calculés de façon linéaire », reprendre les fonds d'amortissement du bilan et soustraire la somme des amortissements.